

Conseil d'Administration du CCAS du 25 juin 2026

Rapport de présentation n° 3

**Comptes administratif 2025 du budget annexe
« Gestion des Résidences autonomie » du CCAS**

Le Compte Administratif est le reflet de l'exécution budgétaire d'une année donnée. Ce document constitue le support annuel de la reddition des comptes du Président du CCAS au Conseil d'Administration.

Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le compte administratif 2025 du budget annexe « Gestion des Résidences autonomie » du CCAS de Maromme comme arrêté dans la délibération ci-jointe.

**Maromme, le 25 juin 2026,
Le Président du CCAS,
David LAMIRAY**